



# Communiqué de presse

## Conseil municipal du 3 février : Les orientations budgétaires en débat

Saint-Herblain, le  
30/01/2025

13 délibérations sont à l'ordre du jour du Conseil municipal du 3 février prochain.

La séance sera en partie consacrée à la présentation des orientations budgétaires pour l'année 2025, suivie d'un débat. Le rapport d'orientations budgétaires expose les grandes lignes du budget à venir, en mettant l'accent sur **la responsabilité financière et la transition écologique**. Il est important de noter que la Ville de Saint-Herblain a fait le choix d'un budget prudent dans un contexte national incertain, privilégiant la **stabilité de l'offre de services publics et la poursuite des investissements**, qui s'élèveront à 24,5 M€ en 2025.

Les conseillères et conseillers municipaux se prononceront également sur l'adaptation de la carte scolaire pour la rentrée 2025/2026 afin de **mieux répondre aux besoins des familles et d'assurer une répartition équilibrée des élèves**. Les périmètres des groupes scolaires Beauregard, Buzardières, Sensive et Bernardière seront ajustés, du fait de l'évolution démographique du secteur Bourg et de l'abandon du projet de construction d'une nouvelle école dans le secteur de la Pâtissière. Sur l'ensemble du territoire, la création de périmètres mixtes permettra une gestion plus souple et transparente des affectations des élèves **en tenant compte des besoins et des capacités d'accueil des groupes scolaires, des enjeux de mixité sociale et des effectifs par classe**.

Le Conseil municipal se tiendra en salle du conseil, à l'Hôtel de Ville, **le lundi 3 février 2025 à 14 h, en public**.

Il sera **retransmis en direct sur le site internet de la Ville** : <https://www.saint-herblain.fr/actualites/conseil-municipal-du-3-fevrier-les-orientations-budgetaires-en-debat/>

Contact presse  
Ville de Saint-Herblain  
Cabinet du Maire  
Service communication  
Tél : 02 28 25 20 31  
[communication@saint-herblain.fr](mailto:communication@saint-herblain.fr)

